

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2013

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 16 décembre 2013, le règlement numéro 242-2013 modifiant la clause de taxation du règlement numéro 370-99 décrétant des travaux d'alimentation et de traitement de l'eau potable et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;

QUE ledit règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 mars 2014;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 12^e JOUR DE MARS DEUX MILLE QUATORZE.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 19 mars 2014 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 mars 2014.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière